NOUVELLE SÉRIE No. 97. } Circulaire au Clerge

Evêché de Rimouski, 18 novembre 1884.

1o. *Inondation*;—2o. *Quêtes pour bourses*;—3o. *Troisième centenaire de l'établissement des Congrégations de la Ste Vierge*;—4o. *Contributions aux œuvres*.

Mes chers Collaborateurs,

I. Au commencement de ce mois, notre partie du pays a été terriblement éprouvée par une inondation, causée par une marée extraordinaire. Un grand nombre de paroisses, particulièrement Rimouski, ont éprouvé des pertes considérables en maisons, magasins, hangars, quais, meubles, voitures, provisions de toutes sortes. Ce sinistre, venant à la suite du désastreux incendie de la Pointe-à-la-Frégate et du manque de pêche dans presque toute la péninsule gaspésienne, a nécessairement produit une grande misère dans beaucoup de familles. Heureusement, dans ce dernier cas, chaque paroisse a pu venir au secours de ses membres affligés, et il me fait plaisir de reconnaître

la charité dont la plupart ont fait preuve envers nos incendiés et nos inondés.

Ce sont, sans aucun doute, des châtiments par lesquels Dieu veut punir les désordres qui se commettent parmi nous : intempérances, blasphèmes, injustices, immoralités. Efforcez-vous de le faire comprendre aux âmes qui vous sont confiées, et répétez-leur avec force ces paroles de l'Evangile : " Si vous ne faites pénitence, si vous ne vous convertissez point, vous périrez tous !" (Luc XIII, 5)—Deux infortunés ont même péri dans les flots à la Pointe-au-Père : ont-ils eu le temps de se recommander à la miséricorde divine ? espérons-le.

II. Les deux quêtes pour fondation de bourses au Séminaire auront lieu comme à l'ordinaire durant l'Avent ; mais, comme je voudrais accorder au moins une année de grand-séminaire à chacun de mes ecclésiastiques, vous comprenez combien ces bourses deviennent de plus en plus nécessaires. Je serai donc obligé, d'ici à un certain temps, d'y consacrer le produit tout entier de ces quêtes : nouveau motif pour les rendre aussi abondantes que les circonstances le permettront.

III. Le 5 décem e prochain tombe le 300e anniversaire de l'établissement des Congrégations en l'honneur de la Sainte-Vierge. A cette occasion, N. S. P. le Pape Léon XIII accorde une indulgence plénière spéciale à tous ceux qui appartiennent à quelque Congrégation régulièrement affiliée à celle de Rome qu porte le nom de *prima primaria*. Comme celle

que j'ai canoniquement érigée dans le Petit Séminaire le 13 octobre 1867, a été ainsi affiliée le 11 jonvier 1870 à la Congrégation mère de Rome, elle jouit de toutes les faveurs spirituelles dont celle-ci est enrichie, et en conséquence elle va célébrer très solennellement ce mémorable anniversaire le 8 décembre de cette année, fête de l'Immaculée-Conception.

Appartenant ponr la plupart à une semblable Congrégation, mes chers Collaborateurs, vous vous unirez avec bonheur à cette solennité. Vous tâcherez même de faire participer à ces faveurs les différentes congrégations établies daus vos paroisses pour les pères et mères de famille, ainsi que pour les jeunes gens et les jeunes filles, en demandant lenr affiliation au Trèr-Rév. Père Anderledy, vicaire-général de la Société de Jésus. Vous pourrez ensuite célébrer la même fête avec indulgence pour chacune de ces sociétés, quelque jour que vous choisirez avant la fin de l'année 1885.

IV. Veuillez transmettre sans retard au secrétariat de l'évêché les contributions aux différentes œuvres: Propagation de la Foi, St François de Sales, Ste Enfance, et même les collectes pour le Denier de St Pierre, les Ecoles du Nord-Ouest, les Saints-Lieux etc., si vous ne les avez pas encore envoyées. Il est bien important, pour la publication des listes, que ces divers montants soient transmis annuellement, et qu'une année ne soit pas confondue avec une autre. De plus, les distributions de secours se faisant à la fin de chaque année, il est indispensable que tous les

fonds soient alors rentrés. Encore l'année dernière, plusieurs paroisses et missions se trouvaient en défaut là-dessus, comme vous l'avez vu par les comptes-rendus.

Vous lirez cette Circulaire à votre prône aussitôt qu'elle vous sera parvenue.

Votre Evêque bien dévoué,

† JEAN, Ev. de St. G. de Rimouski

P. S.—*Conférences ecclésiastiques.*—Vu que je prépare le tableau de nos Conférences pour l'année qui finit, je prie MM. les présidents et les secrétaires de faire parvenir immédiatement à M. le grand-vicaire les procès-verbaux de toutes celles qui se sont tenues jusqu'ici.

Société de St Germain.—D'après les règles modifiées de notre Caisse ecclésiastique, toutes les contributions doivent être payées pour le 1er décembre au plus tard. Vous me feriez *un très grand plaisir* en y entrant *tous* et en vous acquittant régulièrement de vos obligations envers cette Caisse, qui a besoin du concours de *tous*.